



Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Anaëlle Morel
Références : D23-002134
T : 04.67.67.67.95
E : amorel@herault.fr

Montpellier, le 31 OCT. 2023



AT / 10000

MONSIEUR CHRISTIAN JEANJEAN
MAIRE DE PALAVAS-LES-FLOTS
HOTEL DE VILLE
16 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité par courrier reçu le 4 octobre 2023, l'avis du Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de modification N°3 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Palavas-les-Flots.

Cette procédure a pour objet de :

- permettre la densification du centre-ville de Palavas-les-Flots en offrant la possibilité de surélever les bâtiments actuellement en R+1,
- préserver les linéaires commerciaux par la mise en place de deux niveaux de protection,
- corriger diverses erreurs et imprécisions sur le zonage et le règlement écrit.

Le Département apprécie l'ajout dans le règlement concernant l'installation des coffrets électriques au-dessus de la côte des plus hautes eaux (PHE) en réponse aux aléas par débordement de cours d'eau et submersion marine.

Les autres points modifiés n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** au projet de modification N°3 du PLU de la commune de Palavas-les-Flots.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du Pôle de Solidarités Territoriales,

Frédéric MEJEAN

